

## Bulletin d'informations Municipales

### Le mot du Maire

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête engagée par l'association de défense contre le décret de classement de la butte de Turenne et ses environs, signé le 27 avril 2010. Ce jugement met un terme définitif à la procédure de Classement engagée depuis 2003.

Vous pourrez prendre connaissance, en pages intérieures, du contenu intégral de la décision du Conseil d'Etat. Parmi les « considérant », deux points ont particulièrement retenu mon attention.

Tout d'abord l'ensemble des procédures, en particulier de publicité et d'information, préalables au Classement du site, ont été scrupuleusement respectées.

Ensuite, le Conseil d'Etat confirme que « le décret litigieux n'est entaché d'erreur d'appréciation, ni sur le caractère pittoresque et historique du site, ni sur le périmètre ».

La plus haute juridiction administrative française a tranché et, au fond, c'est sans doute une bonne chose que l'association de défense soit allée au bout de son raisonnement, au bout de sa logique. Ainsi, la situation est claire et, quelle que soit la position de chacun, parfaitement respectable au demeurant, personne désormais ne peut avoir de regrets, ni émettre des doutes ou des supputations, sur le cheminement de la démarche.

Je souhaite simplement reprendre les mots que j'avais utilisés dans l'édito du numéro 9 de ce même journal en juin 2010. Au terme de la procédure, je voudrais redire, du fond du cœur, qu'il ne peut, qu'il ne doit y avoir ni vainqueur, ni vaincu. Par contre, et à coup sûr, il y a un gagnant TURENNE. Je n'ai rien à rajouter ni à retirer à ces propos.

L'objectif de protection des sites remarquables défini par la loi de 1930 n'a jamais été « une mise sous cloche » pas plus que d'en faire « des réserves d'indiens », mais tout simplement de préserver le caractère des lieux ; ces lieux qui restent d'abord des territoires de vie.

Depuis dix sept mois maintenant le site de Turenne est classé ; différents dossiers ont été traités, des réalisations ont été effectuées et aucun agriculteur n'a, à ma connaissance, été empêché d'exploiter comme il le souhaite. C'est bien ainsi, naturellement et simplement, que les choses vont continuer à se dérouler dans la très grande majorité des situations.

Seuls des travaux ou des réalisations susceptibles de porter atteinte ou de modifier structurellement l'état des lieux seront soumis à autorisation ; pour ceux-là, effectivement, le traitement sera un peu plus compliqué.

«... Il y a deux choses s'agissant du patrimoine, son usage et sa beauté ; son usage appartient à son propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que de les détruire.... ». Par cette formule, Victor HUGO a mieux que quiconque résumé l'ensemble de la situation.

#### Sommaire du Numéro 14

- Page 2 à 5 : La page des Associations
- Page 6 à 11 : Compte rendu Conseil Municipal
- Page 12 à 16: Infos diverses
- Page 17 § 18: Le Conseil Municipal vous informe

## LES AMIS DE TURENNE

### **A tous ceux qui aiment Turenne !**

André Bizac a souhaité me demander de le remplacer comme Président de l'Association des Amis de Turenne, et a proposé au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale du 28 août dernier mon élection : ces deux instances ayant approuvé son choix, je suis donc le nouveau Président de cette association. Je prends la suite de gens enthousiastes et éminents, qui depuis 1973, chacun selon ses aspirations, ont conduit cette association de plus en plus haut et en ont assuré la pérennité.

Qui sont pour moi les « Amis de Turenne » ? : tous les habitants de la commune, et bien d'autres avec eux, qui y travaillent, dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce ou d'autres activités, mais n'y sont pas forcément électeurs, et d'autres encore qui y sont liés par des liens familiaux ou affectifs, même s'ils sont souvent absents, du fait de leurs activités. Nous sommes « amis de Turenne » pour des raisons différentes, parfois opposées : Turenne est-il un lieu d'observation et d'admiration, est-il un espace économique, est-il un lieu de vie et de repos, est-il lié à un souvenir familial ou amical ? Tout cela à la fois et plus pour l'avenir, et je ferai en sorte de proposer un style, des activités, qui feront que tous les « Turennois » anciens ou d'adoption, se retrouvent et participent aux activités de cette association qui doit être le lieu de rencontre de nous tous, réunis et animés par notre attachement à Turenne, Commune bien sûr, mais surtout communauté de vie où chacun a sa place.

Depuis la création de l'Association des Amis de Turenne en 1973, qui concrétisait des initiatives plus anciennes, plusieurs styles et priorités se sont succédés : à l'époque, souvenez-vous, la vie associative n'était que balbutiante, et depuis, de nombreuses associations nous proposent de très diverses activités. Les « amis de Turenne » sont-ils une association savante, un cercle d'initiés, un groupe intellectuel réuni pour se consacrer à « l'Histoire »? Non, car nous ne voyons pas l'histoire comme une « matière scolaire » ... qui a pu faire souffrir quelques-uns !!! L'histoire est pour nous une réalité vivante dont nous sommes les acteurs au quotidien ! L'histoire de Turenne est à la fois un passé, qui justifie des approches scientifiques, mais surtout une actualité, parfois enflammée !, où chacun d'entre nous est un acteur nécessaire ... L'histoire n'est pas le spectacle figé du passé, réservé aux spécialistes : c'est l'étude de la vie de nos ancêtres, de leurs gloires et de leurs douleurs, pour mieux comprendre notre présent et préparer notre avenir.

Je souhaite donc que chacun d'entre vous se sente « ami de Turenne », et rejoigne l'Association, car chacun a à y apporter : connaissance « savante » de la vicomté, qui reste à découvrir par beaucoup, tout comme connaissance actuelle du terroir et de ses caractéristiques. C'est ainsi que la Vicomté, notre espace de vie, celle de ceux qui nous suivront, restera un espace vivant et animé, conscient de son passé et fier de lui, tout en étant sûr de son avenir.

Nous rentrons tout juste d'un voyage à Sedan, effectué par une représentation municipale et une délégation des « amis de Turenne », dans le cadre des journées du patrimoine, invités à la fois par la municipalité de Sedan et la société historique et archéologique de cette ville. Tous ensemble, nous avons célébré le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du maréchal de Turenne, et lié des contacts chaleureux appelés à se poursuivre sur divers plans : à l'occasion du colloque scientifique, Madame Guély a su comme d'habitude passionner son auditoire ... Nous aurons l'occasion de vous en reparler.

Très amicalement à tous

Jacques Levard

Les 17 et 18 septembre 2011, un colloque international a été organisé à Sedan par la Municipalité de cette ville et la Société Historique et Archéologique du Sedanais à l'occasion du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance d'Henri de la Tour d'Auvergne, Maréchal de Turenne.

Le colloque était animé par des universitaires de grande qualité dont Madame Marguerite GUELY qui est intervenue très brillamment sur le thème de « l'Enfance d'Henri de Turenne »

Les Turennois étaient représentés par :

- Yves Gary – Maire
- 8 représentants de l'Association des Amis de Turenne
- 2 représentants de la Société Philatélique de la Corrèze

André Bizac



Article du journal « le Sedanais » samedi 17 Septembre 2011



Remise de cadeaux dont un poster de Turenne lors de la Cérémonie officielle à la Mairie de Sedan.

**TURENNE GYM VITALITE**

Nos cours de gymnastique reprennent le 21 septembre 2011 sous la conduite depuis plusieurs années d'Anne-Marie FALZON (monitrice diplômée de la Fédération de Gymnastique Volontaire) à la salle polyvalente de la Mairie.

Les cours se déroulent à **19h15 tous les mercredis** (sauf vacances scolaires).

Une séance gratuite de découverte est offerte à toute personne intéressée.

La cotisation annuelle comprenant la licence est de 67€.

A bientôt peut être.

La Présidente.

\*\*\*\*\*

**LA PETANQUE TURENNOISE**

Déjà la fin de l'année qui se profile et c'est l'heure de faire les bilans de cette année 2011.

Voici le calendrier des manifestations :

- Le concours de belote du 08 Janvier, qui a été une réussite avec 60 participants.
- Le concours de pétanque du 26 Février au boudrome de Brive avec 42 équipes soit, 126 joueurs.
- Le loto à la Chapelle des Capucins qui a réuni 70 personnes.
- Deux concours officiels ont eu lieu les 20 Mai et 24 Juin. Ces deux journées se sont déroulées dans une très bonne ambiance, mais il manquait des participants car il y avait des concours aux alentours (Meysac, les Quatre-Routes, etc.)
- Le 13 Août un concours de pétanque en doublettes ouvert à tous n'a réuni que 16 équipes, par contre le soir, pour la « soirée entrecôtes » 87 personnes étaient présentes. La soirée s'est poursuivie avec Pascal Ragueneau qui nous a fait danser une partie de la nuit.

**Pour information :**

- Vendredi 28 Octobre : Assemblée générale à 17h30 à la Salle polyvalente (toute personne peut assister à cette réunion).
- Vendredi 6 Janvier 2012 : Concours de belote à 20h30 à la salle polyvalente.

La Pétanque Turennoise remercie toutes les personnes qui ont participé à ses manifestations au cours de cette année.

Le Bureau.

\*\*\*\*\*

**LES AMOUREUX DES JARDINS DE LA VICOMTE**

Notre dernière réunion de l'année scolaire a eu lieu le 5 juillet.

Une soirée au jardin était proposée aux adhérents sous le thème « Pourquoi ne pas changer nos habitudes » : au lieu de semer, biner, désherber, planter.... si nous décidions de flâner, écouter, sentir, regarder, s'amuser, s'émerveiller...

C'est ce que nous avons fait lors de cette soirée au Château de Turenne où M. et Mme Zambaux ont eu la gentillesse de nous recevoir. Sur le thème du jardin et de la nature, lectures en tout genre, comptines, dictons, vieilles chansons, contes étaient proposés. Lecteurs et auditeurs, tous ont goûté au « songe de cette nuit d'été ». Eva, une talentueuse jeune interprète a murmuré au creux de nos oreilles le si joli « mignonne, allons voir si la rose ». Puis quelques morceaux de musique ont résonné dans la grande pièce du château. La soirée a été appréciée de tous. L'idée sera reprise, sans nul doute.

Notre prochain rendez-vous : **le 9 octobre** Troc aux plantes décliné cette année autour des « Graines de Jardins ». Tous les Turennois et les habitants des alentours sont attendus centre du Bourg de 10h à 13h pour venir échanger graines, plants, conseils et.... bonne humeur !

Et tout au long de l'année, l'association des Amoureux des Jardins de la Vicomté se retrouve pour sa réunion mensuelle. Venez nous y rejoindre si vous êtes intéressé par les activités du jardin. La prochaine rencontre se tiendra le mardi 4 octobre Salle de la Mairie de Turenne à 20h.

La  
p  
a  
s  
s  
o  
c  
i  
a  
t  
i  
o  
n  
d  
e  
s  
a  
m  
o  
u  
r  
e  
u  
x  
d  
e  
s  
j  
a  
r  
d  
i  
n  
s  
d  
e  
l  
a  
v  
i  
c  
o  
m  
t  
é

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Ca y est, nos enfants ont repris le chemin de l'école, certains avec enthousiasme, d'autres un peu moins, toutefois dans la bonne humeur.

Nous leur souhaitons une bonne année scolaire.

En ce qui concerne la vie de l'Association, nous faisons notre Assemblée générale le **Vendredi 7 Octobre à 20h30** à la salle polyvalente. Nous comptons plus que jamais sur votre présence qui, cette année, est primordiale pour la continuité de l'Association. En effet, nous ne sommes plus que trois au bureau et il nous sera impossible d'assurer les différentes manifestations et activités qu'offre aux enfants l'Association.

**N'oublions pas que c'est avant tout pour nos enfants !**

Merci de venir nombreux.

Si vous n'avez pas la possibilité de venir à l'Assemblée générale, nous sommes à votre disposition pour toute demande ou implication :

- Nathalie DURANTON : 05.55.22.01.58
- Chrystèle COMBES : 05.55.85.96.70
- Clarisse CERTES : 05.55.25.33.13

Le bureau.

\*\*\*\*\*

**TURENNE PASSION**

Encore un été bien rempli pour les animations de Turenne Passion ! Merci aux turennois qui nous ont fait le plaisir d'assister en nombre à nos diverses manifestations ; ainsi qu'à nos bénévoles.

Le 10 juillet, notre 8<sup>ième</sup> Vide-grenier malgré un temps plus qu'incertain le matin a connu son habituel succès. Merci à Jacques POIGNET et à son équipe pour sa présentation de pigeons « tête noire de Brive » et de volailles très appréciée par un nombreux public (à renouveler).

Le 15 juillet, la soirée entrecôtes-frites avec Momo et son orchestre s'est terminée très tard dans la nuit pour la plus grande joie des participants.

Le 4 août, la soirée estivale animée par Fred KUTINA et ses musiciens n'a rien eu à envier à la précédente.

Le 21 juillet le Cinéma de plein air sur l'esplanade des camping-cars a rassemblé un bon public d'habités.

Du 30 juillet au 15 août, Merci à Colette et Claude CHANSARD qui nous ont fait découvrir ou redécouvrir Turenne, par leur exposition photos « Turenne d'hier et d'aujourd'hui » (environ 3000 visiteurs)

Enfin le 10 septembre, salle comble (nous avons dû refuser des spectateurs faute de place) et folle ambiance pour la soirée « Cabaret » aux Capucins avec Claude ARENA pour son hommage à Mike BRANT.

**Place donc à la saison d'automne :**

L'exposition champignons prévue les **8 et 9 octobre** avec dégustation est annulée faute de champignons

Suite à des contraintes techniques liées à une scène plus importante qu'initialement prévu par la troupe (8mx8m) ; Turenne Passion et La Chéridoine se voient dans l'obligation d'annuler la soirée théâtrale prévue le 14 octobre.

Un contact est en cours avec la troupe La Chéridoine pour présenter une autre pièce lors d'une soirée au printemps 2012

Nous sommes navrés de cet imprévu et nous nous en excusons auprès de notre public.

Soirée diapos avec les Amis de Turenne (vers la fin octobre, date non fixée à ce jour) avec Camille ZAMBAUX « Le Maroc à bicyclette » et Josy et Michel BRUNERIE « l'Ile de La Réunion ».

**Le 18 novembre à 19h30** L'immanquable « Soirée Beaujolais, Mique et petit salé » à la Chapelle des Capucins

Et enfin en Décembre (date à définir par TFF) Le Marché de Noël

Merci d'avance pour votre présence, à très bientôt.

Le bureau

La passion des turennois

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 23 MARS 2011 à 20 heures 15**

-----

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,  
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mr Beylie, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Brunerie,  
Mr Tronche, Mr Claval, Mr Levard  
Absent, excusé : Mr A. Bizac

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**\* Demande de subvention E.N.R. (école numérique rurale)**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé en 2010 de signer la convention pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale et d'équiper l'école communale avec l'ensemble du matériel nécessaire dont le coût s'est élevé à 14.850€ TTC subventionné à hauteur de 8.900€ par l'Etat.

La directrice a fait savoir qu'il serait utile d'équiper une autre classe avec un TBI seulement, dans la mesure où les portables sont déjà en place. Le coût s'élève à 2.500€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'accéder à la demande de la directrice et d'acquérir un nouveau tableau blanc interactif (TBI),
- de solliciter la subvention à hauteur de 80% du montant H.T. de la dépense soit 1.672€,
- d'accepter le plan prévisionnel de financement,

<b>Dépenses</b>	2.090,30 € H.T.
	2.500,00 € TTC

**Recettes**

Subvention	1.672,00 €
Autofinancement	828,00 €

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents.

**\* Demande de subventions Etat et Conseil Général  
pour la restauration de la « Grange Rouge » :**

Le Maire indique que l'immeuble de la « Grange Rouge » est propriété de la Commune depuis le mercredi 16 mars 2011, date de la signature des actes.

Le Maire rappelle également la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2011 qui accepte la donation de l'immeuble susvisé, mais accepte également de réhabiliter ce lieu pour en faire une salle à vocation collective multifonctionnelle avec en partie une activité culturelle.

Il convient de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la réalisation de cette opération qui, outre le respect des engagements pris, permettra enfin de doter notre commune d'un équipement qui lui fait défaut.

Le Maire a sollicité l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général qui a élaboré un programme d'aménagement de cette salle et a établi une première estimation de travaux à hauteur de 250.000,00 € H.T. soit 299.000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- de demander aux candidats à la maîtrise d'œuvre de présenter une esquisse d'aménagement qui sera un élément déterminant du choix,
- de retenir le plan prévisionnel de financement ci-après :

\* **Dépenses** : 250.000,00 € H.T.  
299.000,00 € TTC

\* **Recettes**  
Subventions :  
DETR (28%) 28.000,00 €  
Conseil Général 84.500,00 €  
Autofinancement 186.500,00 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement, soit : 28.000,00 € auprès de l'Etat (D.E.T.R.) et 84.500,00 € auprès du Conseil Général.
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette opération.

**\* Présentation de l'Atlas communal réalisé dans le cadre d'un diagnostic agricole engagé par l'Agglomération de Brive sur l'ensemble de son territoire.**

Cette présentation a été effectuée par Mr Yves GAONAC'H, Chef de Service Départemental à la SAFER Corrèze en présence de Mme Patricia BROUSSOLLE, 1<sup>ère</sup> vice présidente de l'Agglomération de Brive.

Le document définitif sera mis en ligne sur le site Internet de la Commune.

Il fera également l'objet d'une réunion avec les agriculteurs lorsqu'il aura été définitivement validé par l'Agglo.

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 31 MAI 2011 à 20 heures 30**

-----

Membres présents :

M. Y. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,  
Mme Batut, Mr Vallon, Mme Serrager, Mr Beylie, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Brunerie,  
Mr Tronche, Mr Claval, Mr Bizac, Mr Levard

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 mars 2011.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**\* Grange Rouge :**

**Convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité de lancer l'opération de création d'une salle polyvalente. Le montant des travaux avec la Maîtrise d'œuvre est estimé à 400.000,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- d'engager l'opération de la création d'une salle polyvalente,
- de confier aux services du Département de la Corrèze l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage de ce projet,
- de signer une convention relative au concours apporté par le département de la Corrèze à la Commune de TURENNE, et de verser la somme de 2.700,00 € au Département,

DEMANDE :

A Monsieur le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures administratives et financières et de veiller à leur exécution pour mener à bien l'opération visée ci-dessus.

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à lancer toutes les consultations de prestataires de services et d'ingénierie notamment Maîtrise d'œuvre, Contrôle Technique, Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé, Bureau d'Etudes de sols, et travaux.

**Etat d'avancement du dossier :**

Les documents de consultation pour la maîtrise d'œuvre ont été établis avec Michel PERIER, assistant technique à maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

Six cabinets d'architectes ont été sollicités. Ils devront remettre leur proposition et en faire une présentation devant un jury, le 9 juin 2011, composé de la commission architecture et urbanisme et de la commission d'appel d'offres en présence de Mr M. PERIER, représentant du Conseil Général.

**Demande de fonds de concours à l'Agglomération :**

L'Agglomération de BRIVE a décidé d'ouvrir la possibilité de fonds de concours « projets de territoires » aux Communes membres.

La Commune de TURENNE a décidé de restaurer et de transformer l'ancien « Théâtre des Jean et des Pierre » dont elle est devenue propriétaire depuis le 16 mars 2011 en salle multifonctionnelle avec en partie une activité culturelle.

Par délibération en date du 23 mars 2011, notre conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour solliciter :

\* une subvention auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 28.000,00 €.

Nous avons seulement reçu l'accusé réception le 9 avril 2011,

\* une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 84.500,00 € ;

L'opération que nous souhaitons réaliser s'inscrit parfaitement dans le règlement des interventions possibles du fonds de concours de l'Agglomération.

Aussi, le Maire propose de solliciter les aides possibles à ce titre.

Compte tenu de la notoriété de notre village, de son appartenance à l'association des Plus Beaux Villages de France, du site désormais classé et de la possible opération Grand Site encore en sommeil, prenant en compte également que Turenne constitue un élément important de l'activité touristique de la communauté d'Agglomération, nous sollicitons l'intervention du fonds de concours au niveau 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter le fonds de concours de l'Agglomération au niveau 3,
- sollicite le fonds de concours à hauteur de 143.750,00 €,
- adopte le plan prévisionnel de financement ci-après :

<b>Dépenses</b>	<b>400.000,00 € H.T.</b>
	<b>480.000,00 € TTC</b>

**Recettes**

Subvention Etat	<b>28.000,00 €</b>
Subvention C. Général	<b>84.500,00 €</b>
Fonds de concours	<b>143.750,00 €</b>
Autofinancement	<b>223.750,00 €</b>

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Restauration grangette et four à pain :**

A proximité du « théâtre des Jean et des Pierre » à la Grange Rouge se trouvent une grangette et un four à pain très détériorés. Néanmoins, le conseil municipal souhaite les « sauver » et les réhabiliter.

Le C.A.U.E. que nous avons sollicité a confirmé « l'intérêt évident de la restauration de ces petits édifices », et a élaboré une notice d'intérêt patrimonial et une fiche de conseils de restauration.

Il convient désormais de solliciter des devis auprès d'entreprises pour connaître le coût de ces restaurations et solliciter ensuite les aides possibles auprès du conseil général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- confirme sa volonté de restaurer ces deux édifices qui constituent un ensemble indissociable avec la future salle multifonctionnelle,
- décide de solliciter des devis auprès de quatre artisans au moins pour chaque lot décomposé en maçonnerie, charpente et toiture.

Chaque devis devra être établi en respectant le descriptif et les préconisations établis par le C.A.U.E. qui sera joint.

- donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure.

**\* Le point sur les dossiers en cours :**

**P.A.B. place de la Halle :**

Les entreprises doivent retirer le dossier à la société de reproduction AREDEP à Brive, avant le 24 Juin 2011.  
La réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le 6 juillet 2011, à 14 heures.

**Restauration des fortifications :**

La commune a décidé d'engager une opération de restauration de la Tour de Mauriolles et de la salle sous la chapelle des capucins.

Compte tenu de la longue et riche histoire de l'ancienne vicomté et de son patrimoine architectural, il apparaît indispensable de réaliser une opération d'étude archéologique préalable.

Au vu du cahier des charges établi par le service archéologique de la DRAC Limousin, trois bureaux d'études ont été sollicités ; un seul a répondu à la date limite fixée au 6 mai (l'agence HADES).

Le montant de la prestation s'élève à 30.785 753 € H.T. soit 36.927,14 € TTC alors que nous avons budgété 12.000,00 € H.T.

Les services de la DRAC que j'ai sollicités proposent de nous octroyer une subvention complémentaire pour compenser en partie l'écart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de solliciter auprès de la DRAC une subvention correspondante de 50% du surcoût de cette opération soit 9.438,00 €,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

**\* Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil municipal un tableau récapitulatif des subventions proposées pour 2011.

Le montant a été prévu au budget 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces subventions.

**\* Convention de remboursement avec la communauté de communes des villages du Midi Corrézien :**

Lors de la construction d'Autosil, le SIERM a financé la réalisation de la plateforme.

Un emprunt de 404.260 € (2 651 776 F) sur 15 ans a été réalisé pour cette opération en 1993.

Le remboursement devait être assuré à 50% par le SIERM et à 50% par la commune de TURENNE.

Le transfert des compétences exercées par le SIERM vers la Communauté de Communes a été effectif en septembre 2004.

Une convention a été signée en août 2005 entre TURENNE et la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien aux termes de laquelle la commune de TURENNE continuerait à assumer logiquement les annuités d'emprunt jusqu'au solde, soit 13.499,50€ par an de 2005 à 2009 inclus.

En 2006, la communauté de communes a appelé les annuités de 2005 et 2006 qui ont été payées.

En 2007, la commune a budgété la somme nécessaire mais la communauté de communes ne l'a pas appelée. TURENNE n'a donc pas payé une facture qui ne lui était pas réclamée.

A partir de 2008, nous n'avons plus budgété et personne ne nous a rien demandé jusqu'en avril 2011 où visiblement les gestionnaires de la communauté de communes se sont « réveillés ».

Il reste effectivement trois annuités qui sont dues.

Après discussion avec le président de la communauté de communes, j'ai proposé que cette dépense soit étalée sur les trois prochaines années 2011, 2012 et 2013.

Cette proposition a été acceptée par un courrier du président de la communauté de communes des villages du Midi Corrézien en date du 11 mai.

La convention signée en 2005 reste valable, mais il nous appartient de voter une délibération modificative au budget 2011 pour abonder l'article 6554 de la somme nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de ce nouvel échelonnement,
- assurera les trois annuités restant dues sur les années 2011, 2012 et 2013
- décide de voter une délibération modificative au budget primitif pour abonder l'article 6554.

**\* Frais de scolarisation :**

Nathalie Brisson, adjointe en charge des affaires scolaires indique qu'il y a lieu de renouveler la convention pour la participation des communes de Ligneyrac, Noailhac et éventuellement d'autres, aux dépenses de fonctionnement de la maternelle et du primaire de TURENNE.

Le Maire indique que les frais facturés jusqu'à ce jour sont sans commune mesure avec les charges réelles de fonctionnement.

D'autre part, la commune a réalisé un gros investissement pour restaurer le groupe scolaire et construire une nouvelle école maternelle offrant aussi un cadre parfaitement adapté à la scolarité mais aussi à la sécurité des enfants.

Le Maire propose de facturer 50% des charges réelles de fonctionnement estimées à 1.736,77€ soit 868,39€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- considère que le montant facturé jusqu'à ce jour n'est pas adapté à la situation, d'autant moins après le gros investissement récemment réalisé,
- décide de facturer la somme de 850,00 € (arrond au chiffre entier inférieur aux 868,39€ calculé) par enfant,
- autorise le maire à signer les conventions avec les communes.

**\* Jury d'assises :**

Le conseil municipal a désigné par tirage au sort :

- Mme Séverine CAPELY
- Mr Jean-Pierre BAUSSIAN
- Mr Gérard PAPOUNAUD

Ces personnes seront inscrites sur la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2012.

**\* Dossier bâtiment de la Gare :**

Depuis de nombreuses années, le devenir de l'ensemble immobilier appartenant à R.F.F. fait l'objet d'échanges de courriers et de discussion en conseil municipal.

Un courrier de février 2009 précisait enfin le montant et les conditions de la cession.

En novembre 2009, la commune a commandé une étude de faisabilité sur la requalification de l'ancienne gare à la SEMABL.

Le rapport final a été remis en octobre 2010 et présenté en conseil municipal le 10 novembre 2010. Il estimait le montant des travaux à réaliser entre 505.000,00 € et 690.000,00 € TTC selon l'état réel de la toiture et de la charpente.

Cette estimation élevée a inquiété l'assemblée mais aucune décision n'a été prise.

Le 12 avril 2011, nous avons reçu un courrier d'A.G.C. Groupe Lavaud demandant « si le projet de cession est toujours d'actualité et dans l'affirmative le périmètre que la commune souhaite acheter ».

Il convient désormais de prendre une décision.

- compte tenu du coût très élevé de la dépense nécessaire pour remettre en état ce bien, estimé dans l'étude SEMABL et remis à chaque conseiller municipal sous forme d'un tableau récapitulatif ci-joint,
- compte tenu des dépenses de mise en sécurité qui, curieusement, seront à la charge de l'acquéreur,
- compte tenu de l'acquisition de la Grange Rouge et de sa transformation en salle multifonctionnelle,
- compte tenu des incertitudes sur l'utilisation éventuelle de ce bien après sa réhabilitation,
- compte tenu que, quelle que soit sa destination, le montant des dépenses ne pourra pas être répercuté sur les loyers perçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 12 voix pour et 3 absents,

- ne souhaite pas se porter acquéreur de l'ensemble de ce bien immobilier,
- souhaite acquérir la partie totalement enfrichée située entre le transformateur et le bâtiment voyageurs en vue de l'aménager en un espace public de qualité,
- donne pouvoir au Maire pour engager les discussions sur ce deuxième point.

**\* Demande d'aliénation des chemins :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de deux demandes d'aliénation de chemins (une à « Laboual » et l'autre à « Puy Labousette »)

La commission des travaux se rendra sur place, samedi 11 juin à 10 heures, et le conseil municipal délibérera lors du prochain conseil municipal.

**\* Encaissement de chèque :**

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que la société Distribution CASINO France a transmis un chèque de 136,20 € en remboursement d'une facture réglée deux fois.  
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ce chèque d'un montant de 136,20 €

**QUESTIONS DIVERSES :**

**- Représentant à la CLETC.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agglomération de Brive qui demande au conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant à la CLETC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne Mr Y. GARY comme représentant de la commune à la CLETC.

**- Gratification Sandra FOURNIERE :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Sandra Fournière a effectué à la Mairie, un stage de secrétaire comptable (demandé par l'A.F.P.A.) du 21 mars au 08 avril 2011 inclus.  
Cette dernière a été volontaire, et a donné entière satisfaction.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer une gratification de 100,00 € par semaine, soit la somme de : 300,00 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- décide de verser cette indemnité de 300,00€ à M<sup>me</sup> Sandra FOURNIERE.

Nathalie Brisson fait part au conseil municipal qu'un deuxième Tableau Numérique Interactif doit être installé à l'école.

Maurice Parlange demande de refixer le panneau à Turenne-Gare, indiquant le gîte de chez Mr et Mme HELAS, à « Platchamp ».

Michel Brunerie a entendu dire qu'une manifestation doit avoir lieu cet été. Il demande plus de précision.

Le Maire répond qu'un projet très succinct a été déposé par un historien, Mr ALAZAR. Mais aucune suite n'a été donnée à ce jour.

Michel Brunerie signale que le panneau « sens interdit » aux capucins doit être remis.

Jacques Claval signale qu'il y a du gravillon sur plusieurs routes.

Est-il possible d'acheter une balayeuse, à adapter derrière le tracteur (environ 3.000 €)

Jacques Vallon signale qu'il a eu une demande pour goudronner la route de « Corbières ».

Elle est programmée.

Anne Senepart-Tzatchev signale qu'il faudrait arranger les marches d'escalier de la salle polyvalente. G. Courdurié indique que l'équipe technique va faire le nécessaire.

Solange Serrager demande quelle suite a été donnée à l'envoi de la délibération pour la compostière. Le Maire indique que l'arrêté préfectoral signé par le Préfet est totalement identique au projet qui nous avait été adressé.

En conséquence, il n'a été tenu aucun compte ni de la délibération du conseil municipal ni de mon intervention devant la commission.

Le Maire a fait part de sa désapprobation à Monsieur le Préfet par courrier en date du 18 avril 2011.

Pierre Tronche demande si on a réfléchi pour le dépôt de l'école.

Le Maire précise que la solution la plus simple consiste à mettre des panneaux de bois devant les containers quitte à déplacer un peu la route.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le site Internet est bien fréquenté.

Monsieur Gourment doit nous faire un compte rendu après quelques mois de fonctionnement.

## Un agenda 21 pour Turenne

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Agenda (en latin) : ce qui doit être fait ... pour le 21<sup>ème</sup> siècle : c'est la mise en place des principes du développement durable à l'échelon d'une collectivité locale : une série d'actions à entreprendre ensemble et individuellement pour améliorer les conditions de vie au sein de la collectivité.

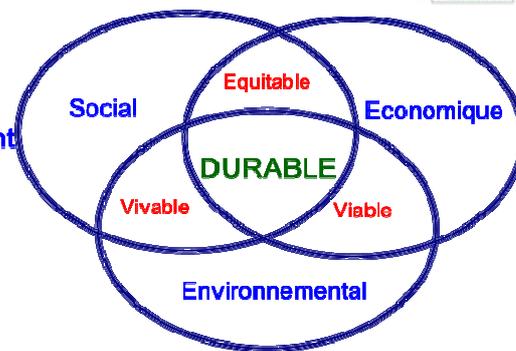
Il ne s'agit pas de mettre en œuvre ou d'inventer de nouvelles normes administratives supplémentaires, mais des « bonnes idées et bonnes pratiques locales », librement décidées par chaque collectivité, dans son domaine de responsabilité.

Les étapes :

1. **Sommet de Rio : 180 Etats**, réunis par les Nations Unies à Rio de Janeiro, adoptent une déclaration commune sur ce qui va être appelé le développement durable, en vue d'assurer croissance et bien-être pour les générations futures : combinaison d'actions coordonnées et simultanées dans les trois domaines de l'économique, du social et de l'environnemental.



Quelle  
définition  
pour le  
développement  
durable ?



**Mais !** Différence entre développement durable et soutenable

2. Au niveau national : **un cadre étatique incitatif**

La première stratégie nationale du développement durable française 2003 - 2008 a fixé comme objectif l'élaboration de 500 Agenda 21 locaux à horizon 2008. La nouvelle stratégie nationale de développement durable 2009 – 2013 a fixé des objectifs encore plus ambitieux de 1 000 Agenda 21 locaux en France d'ici fin 2012 (759 à fin 2010). Pour ce faire, l'Etat a déployé des dispositifs de soutien aux Agenda 21 locaux.

3. Elaboré en 2006, le **cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable** et Agendas 21 locaux, leur assigne cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Et cinq principes de méthode :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

**4 Intercommunalité de Brive :** une réflexion conduite depuis quelques années et qui a permis La rédaction d'un document cadre commun : un document de base a été présenté en juin 2011, après 4 ans de travail participatif (Turenne y était représentée par Claude Chansard). Le document est disponible à la Mairie.

**5 Dans les compétences de la commune,** des initiatives de bon sens à prendre pour améliorer notre façon de vivre ensemble, de façon encore plus responsable et économe ;

C'est aussi une façon pour chacun, dans la commune, de prendre conscience de l'évolution considérable des responsabilités communales en quelques années :

A Turenne, comme dans toutes les communes, nos responsabilités sont les suivantes :

- Urbanisme (aménagement urbain, construction, habitat, transport, mobilité, énergie)
- Ressources naturelles et patrimoine (milieux naturels, espaces verts, biodiversité, eau, sol, air, risques naturels, patrimoine bâti)
- Développement local (activités économiques, artisanat et commerce, agriculture, tourisme, emploi, formation, économie sociale et solidaire)
- Gestion de l'eau et des déchets (réduction des consommations, collecte, traitement, valorisation, recyclage, assainissement, eaux pluviales)
- Education et citoyenneté (information, communication, sensibilisation, démocratie locale, culture)
- Action sociale (solidarité, lutte contre les discriminations, insertion sociale et professionnelle, lien entre les générations)
- Solidarité internationale (coopération, jumelage, échanges, entraide internationale, partages des cultures)
- Exemplarité de la collectivité (écoresponsabilité, gestion du fonctionnement interne, formation)

Pour chaque secteur de responsabilités, nous devons nous donner des objectifs, des **impacts positifs** dans 5 grands domaines :

- Impacts climat (lutter contre la précarité énergétique, faciliter l'accès aux services pour les plus démunis ou les plus fragiles)
- Impacts ressources naturelles (favoriser l'accès de tous à un cadre de vie de qualité, aux espaces naturels, réduire les consommations d'eau)
- Impacts consommation et production (valoriser les productions locales, les échanges et consommations locaux)
- Impacts besoins essentiels (favoriser l'accès à un environnement sain et à une alimentation de qualité, favoriser l'accès aux soins, à tous les services collectifs, favoriser l'emploi ...)
- Impacts cohésion sociale (aider à la réappropriation des lieux de vie et des territoires, multiplier les liens entre les personnes, favoriser l'accès à la culture...)

L'Agglomération de Brive, par le document édité en juin 2011 (disponible à la Mairie) donne une liste de plus de 100 actions qui peuvent nous inspirer, dans 4 grands domaines :

1. Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres sociaux, environnementaux et territoriaux (pour Turenne : favoriser un tourisme respectueux de l'environnement, garder un tissu agricole actif et performant, accueillir artisans et services...)

2. Développer les solidarités en offrant aux populations actuelles et futures les conditions d'un parcours de vie harmonieux (pour Turenne : prendre en compte tous les âges, toutes les activités, toutes les composantes de la commune ...)
3. Préserver et valoriser le patrimoine du territoire et assurer les ressources de demain (pour Turenne : valoriser et entretenir le territoire le patrimoine bâti et culturel, protéger les paysages et les Développer les solidarités en offrant aux populations actuelles et futures les conditions d'un parcours espaces naturels ...)
4. Affirmer un mode de gouvernance en mettant le citoyen au cœur des projets et en s'appuyant sur l'exemplarité des collectivités (pour Turenne : utiliser les nouvelles technologies et toutes méthodes modernes pour économiser eau, électricité, énergie, consommation de toutes sorte ...)



**Les Agendas 21 locaux en cours en France : nous ne sommes pas seuls !!!**

A Turenne, nous ne partons pas d'une « page blanche », car depuis de nombreuses années, nos projets et nos décisions vont dans le sens des pratiques ou des objectifs qui nous mettent sur la voie Agenda 21.

Suite à une présentation faite par Claude Chansard au Conseil Municipal, un groupe de travail s'est déjà réuni, regroupant avec Claude Chansard et 3 conseillers municipaux : Anne Sénépart, Michel Brunerie, Jacques Levard, pour prendre connaissance du contexte et mieux comprendre ce qui a été engagé au niveau de la Communauté d'Agglomération de Brive, et discuté lors de toutes les réunions qui ont déjà eu lieu et ont permis de rédiger le document de synthèse de l'Agglomération.

Avant la fin de l'année, une réflexion sera entamée au Conseil Municipal pour voir comment faire l'inventaire de tout ce qui a déjà été accompli ces dernières années, en faire l'évaluation au titre de l'Agenda 21, puis informer la population pour l'associer à cette démarche, qui s'ouvre pour le siècle et se poursuivra longtemps ....

## INFOS DIVERSES

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte hivernale 2011 a débuté le **JEUDI 22 Septembre**, une fois par semaine pour le circuit : le Bourg – Turenne-Gare – le Plan d'eau – les villages de Gondres – Billet – La Vigère – Gernes Russac – La Bouzonie.

**RAPPEL : Les containers sont strictement réservés aux déchets ménagers.  
Tout autre déchet doit être amené à la déchèterie.**

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la déchèterie de Montplaisir :

- Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
- Mardi : 9h à 12h

\*\*\*\*\*

### SIRTOM

#### 1 - DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS :

La campagne a pour objectif d'amener l'utilisateur à réduire sa production de déchets résiduels, et ceci grâce au compostage domestique.

Actuellement, 7% des foyers du territoire sont équipés de composteurs individuels « SIRTOM ». L'objectif, **d'ici le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012**, est d'équiper **plus de 10% des foyers**.

**LES FOYERS qui voudraient s'équiper d'un composteur doivent se faire inscrire à la Mairie ou téléphoner au SIRTOM de la Région de BRIVE : 05.55.17.65.10.**

-----

#### 2 – NOUVELLE formule de COLLECTE : « Ensemble faisons plus pour jeter moins »

\* La production des déchets ménagers en France a doublé en 40 ans. Après le tri des déchets, un nouveau défi se présente : **la réduction des déchets soit – 5kg par an et par habitant sur la période 2009-2014** (enjeu défini par le Grenelle de l'environnement). **Le SIRTOM a pour objectif de réduire de 25% les tonnages de déchets ménagers résiduels collectés d'ici 2015.**

\* Pour mieux préparer les habitants à ce changement, **le SIRTOM de la Région de Brive a décidé d'anticiper cette obligation en appliquant une tarification incitative à partir de 2012.** Il sera le premier en France à adopter une TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative).

\* **La tarification incitative a un double objectif :**  
 - faire évoluer le mode de financement actuel pour le **rendre plus juste, plus transparent, plus responsabilisant** pour le citoyen.  
 - favoriser de nouveaux gestes concernant la réduction de la production de déchets.

\* La collecte se fera principalement au moyen de **conteneurs** qui seront attribués à chaque foyer contribuant aussi à **améliorer la salubrité et l'hygiène publique.**

\* Depuis mi-mai 2011, les enquêteurs vont à la rencontre des usagers pour compléter un questionnaire. Les informations recueillies permettront :

- d'équiper chaque foyer d'un **BAC GRIS** pour les ordures ménagères résiduelles,
- d'équiper les foyers desservis d'une collecte en porte-à-porte ou qui le seront dans ce nouveau dispositif, d'un **BAC JAUNE** pour les emballages recyclables et papiers,
- d'établir le fichier des usagers du service de collecte des déchets ménagers,
- de mieux connaître la pratique du tri sur notre territoire.

**Attention :**

Le poids des déchets n'est pas pris en compte dans le calcul de TEOMI ; c'est le volume du bac et le nombre de levées (seuil minimum de 26) qui permettront de déterminer le part incitative et ainsi de récompenser les efforts de tri de chacun.

Chaque bac sera équipé d'une puce afin de comptabiliser le nombre de levées et d'identifier son producteur.

Tous les foyers seront destinataires d'une information complète et continue : un guide des déchets sera remis lors de la distribution des bacs.

Le lancement du nouveau **site web du SIRTOM** verra le jour courant novembre 2011 :

**www.sirtom-region-brive.fr**

Un numéro VERT GRATUIT pour toutes questions relatives à la tarification incitative et la collecte des déchets : 0800 204 054

\*\*\*\*\*

**ASSOCIATION SPORTIVE : FOOT**

L'Association Sportive Jugeals-Nazareth, Club de FOOT a repris, comme chaque année son activité avec une centaine de licenciés dans plusieurs catégories.

U5 à U9 (5 à 9 ans) : entraînements les mardis soir de 18h30 à 19h30

U10 à U13 (10 à 13 ans) : entraînements les mardis et vendredis soir de 18h30 à 20h

U17 (14 à 17 ans) : entraînements les mercredis et vendredis soir de 18h30 à 20h

Séniors: : entraînements les mardis et vendredis soir de 19h30 à 21h

**Nous recherchons des jeunes dans toutes les catégories.**

Pour tous renseignements contacter :

Mr BOUDET A : 06 74 63 83 14

Mr RABIER JP : 06 18 18 03 86

Mme LE MIGNOT S : 06 86 80 28 68

**Samedi 5 Novembre GRANDE TOMBOLA et son repas annuel à la salle des fêtes de Noailles.**

\*\*\*\*\*

**DEMOGRAPHIE du 10 Juin au 30 Septembre 2011**

**Naissances :**

Ewan **DUARTE**, né le 07/07/2011 à Brive (19)

Domicilié « Roumézat » TURENNE

Léa **DAVID**, née le 26/07/2011 à Brive (19)

Domiciliée « Laboual » TURENNE

Nino, Andréas, Xavier **GARCIA**, né le 28/08/2011 à Brive (19)

Domicilié « Route de Meyssac » à TURENNE GARE

Faustine **ESTIVIE - - CHABRIER**, née le 24/09/2011 à Brive (19)

Domiciliée « Le Cheyroulier » TURENNE

**Mariages :**

Cyril **SOUSTRE** et Marion **SAINT-Pé**, le 13/08/2011

Florent, Marie, Mathieu, Maurice **VAUZOU** et Aurélie, Emilie, Virginie **FROIDEFOND**, le 17/09/2011

**Décès :**

Patrick, Arthur, Claude **JUILLIART**, décédé le 16/07/2011 à Turenne (19)

Léonie, Marie Louise **MALES**, décédée le 11/07/2011 à Brive (19)

## ***Le Conseil Municipal vous informe...***

### COMMISSION SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2011-2012 s'est faite le lundi 5 septembre, 60 élèves ont été accueillis par la directrice Mlle Virginie TOURENC.

- Cycle 1 classe de Mme Nadine SAUVEZIE

TPS 1	PS 7	MS 6	
			14 enfants

- Cycle 2 classe de Mlle Karine DOUBLET

GS 11	CP 6	CE1 5	
			22 enfants

- Cycle 3 classe de Mlle Virginie TOURENC

CE2 10	CM1 9	CM2 5	
			24 enfants

Nous souhaitons une très bonne rentrée à tous les élèves ainsi qu'à leurs enseignantes et au personnel communal.

Mme Aline GUITTET assure le remplacement à la cantine de Mme Josette GAUMOND en arrêt maladie. Nous souhaitons une bonne intégration à Aline et un prompt rétablissement à Josette.

**Classe de neige** : le dossier de demande de candidature pour la classe de neige à Chamonix a été déposé, nous espérons que la Classe de Mlle TOURENC sera retenue comme il y a 3 ans. Nous ne manquerons pas de vous donner le résultat lors du prochain journal.

\*\*\*\*\*

### POINT SUR LES TRAVAUX

Après la pause estivale, toutes les entreprises ont repris leurs activités, la réalisation des travaux et la préparation des futurs projets ont pu reprendre leur rythme normal.

#### **Voirie :**

L'entreprise Devaud vient de restaurer les voies communales des Scorbières, de Trespeuch, et de la petite route à la sortie de Roumezat (au coin de la boîte aux lettres) vers la route la Brunerie.

#### **Place de la Halle :**

Le marché de travaux a été attribué en juillet à l'entreprise Eurovia. Une première réunion de mise en œuvre du chantier, suivie de deux nouvelles réunions pour le choix des matériaux, ont permis de finaliser définitivement le projet.

Une réunion d'informations avec les riverains, prévue le 18 octobre, nous permettra d'expliquer le déroulement du chantier, qui devrait durer sept mois. Les travaux commenceront après la Toussaint.

Un tel chantier ne peut se dérouler sans provoquer quelques difficultés de circulation, ni de la gêne pour les riverains. Nous en avons parfaitement conscience, nous ferons tout notre possible pour les réduire, nous vous demandons par avance de bien vouloir nous excuser pour ces inévitables perturbations.

#### **Tour de Mauriolle :**

Nous sommes enfin, sauf nouvelle surprise, presque au terme de nos difficultés techniques sur ce projet bien plus compliqué que nous n'avions pu l'imaginer. Les fouilles archéologiques préventives et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la chapelle des Capucins ont ajouté de nouveaux éléments qu'il a bien fallu prendre en compte.

Selon toute vraisemblance, les travaux ne pourront pas débuter avant le premier trimestre 2012, alors que les financements sont acquis depuis longtemps.

#### **Grange Rouge :**

Une première réunion, fin août, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'A.B.F. et la DREAL a permis de valider le principe architectural que nous avons retenu, à savoir la totalité de la superficie de la « grange » en salle et un agrandissement, côté opposé au château, pour tous les aspects techniques (cuisines, toilettes, vestiaire, etc.). L'emplacement du stationnement a également été validé sur la parcelle de droite à l'entrée du chemin. Son aménagement et son insertion paysagère doivent être travaillés en détail.

**REUSSITES AUX EXAMENS**

**BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS** : Amandine **CONJAT** (mention AB)  
**LICENCE en CHIMIE-ENVIRONNEMENT** : Maxime **BOYER** (mention B)

Tout le Conseil Municipal félicite les lauréats et leur souhaite bonne chance.

Si vous souhaitez communiquer les résultats aux examens de vos enfants faites les nous connaître auprès de la secrétaire de Mairie et nous les publierons dans le prochain journal.

\*\*\*\*\*

**INSCRIPTION SUR LES LITES ELECTORALES**

Vous êtes nouveaux résidents à Turenne, vous devez vous faire inscrire sur les listes électorales pour voter.

Cette inscription doit avoir lieu **au plus tard le 31 Décembre 2011 à la Mairie.**

**Attention** aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

\*\*\*\*\*

**RECENSEMENT CITOYENS MILITAIRES**

Le **RECENSEMENT** concerne **TOUS les JEUNES Français** ( Garçons et Filles) **à l'âge de 16 ans. C'est une démarche obligatoire.**

Vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile munis de votre Carte Nationale d'Identité ou éventuellement d'une copie du document justifiant de votre Nationalité Française, et du Livret de Famille.

Vous devez remplir une notice individuelle : votre état civil, votre filiation, votre adresse, votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

\*\*\*\*\*

**COMMISSION « CADRE de VIE »**

La Commission « Cadre de Vie » s'est réunie et a travaillé sur la Réception de nos Aînés. Pour cette année, nous vous donnons rendez-vous le **Dimanche 11 DECEMBRE 2011 à 11h à l'École**, pour un moment convivial autour d'un apéritif. Nous comptons sur votre présence.

\*\*\*\*\*

**MAISONS ILLUMINEES**

Comme chaque année, vous êtes nombreux à décorer et illuminer votre maison pendant la période des fêtes de NOEL ce qui est très agréable.

La commission « Cadre de Vie » souhaite continuer à encourager ces initiatives et à récompenser votre travail.

Deux personnes sillonneront les villages de Turenne pour découvrir ces magnifiques illuminations. Si vous souhaitez participer, vous pouvez vous faire inscrire à la Mairie.

\*\*\*\*\*

**SITE INTERNET**

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter notre Site Internet : [www.turenne.fr](http://www.turenne.fr) où vous retrouverez les informations sur les activités du village et où vous pouvez poser vos questions.

Le site ouvert depuis le mois de janvier est bien fréquenté.

Monsieur Gourment de la Sarl APPLIW doit nous faire un compte rendu après ces 9 mois de fonctionnement.

**CONSEIL D'ETAT**

statuant  
au contentieux

N° 341001

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE  
POUR LA BUTTE DE TURENNE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Marie-Françoise Lemâtre  
Rapporteur

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux  
(Section du contentieux, 6<sup>ème</sup> sous-section)

M. Cyril Roger-Lacan  
Rapporteur public

Séance du 7 juillet 2011  
Lecture du 26 juillet 2011

Vu la requête sommaire et le mémoire complémentaire, enregistrés les 29 juin et 29 septembre 2010 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, présentés pour l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE, dont le siège est aux Corbières à Turenne (19500) ; l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE, demande au Conseil d'Etat :

1°) d'annuler pour excès de pouvoir le décret du 27 avril 2010 portant classement parmi les sites du département de la Corrèze de l'ensemble formé par la butte de Turenne et ses environs sur le territoire des communes de Ligneyrac, Nouilhac et Turenne ;

2°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu la Constitution, notamment son article 22 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de Mme Marie-Françoise Lemaître, chargée des fonctions de Maître des Requêtes,
- les observations de la SCP Pivnica, Molinié, avocat de l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE,
- les conclusions de M. Cyril Roger-Lacan, rapporteur public ;

La parole ayant été à nouveau donnée à la SCP Pivnica, Molinié, avocat de l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE ;

Considérant, en premier lieu, que le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, contresignataire du décret litigieux, était, à la date de sa signature, chargé de l'urbanisme ; qu'ainsi le moyen tiré de l'absence de contresignation du ministre chargé de l'urbanisme manque en fait ;

Considérant, en deuxième lieu, que l'article R. 341-4 du code de l'environnement prévoit que l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique prescrite par l'article L. 341-3 préalablement à une mesure de classement, précisant les lieux et heures où le public peut prendre connaissance du projet de classement, est « (...) inséré dans deux journaux dont au moins un quotidien, dont la distribution est assurée dans les communes intéressées. Il est en outre publié dans ces communes par voie d'affichage. L'accomplissement de ces mesures de publicité est certifié par le maire. » ; qu'il ressort des pièces du dossier que les arrêtés d'ouverture et de prorogation de l'enquête, comportant les mentions requises par ces dispositions, ont été, d'une part, publiés dans les quotidiens *L'Echo* et *La Montagne* dont la distribution est assurée dans les communes intéressées par le classement, d'autre part, affichés dans ces communes ; qu'ainsi l'ensemble des mesures de publicité requises par l'article R. 341-4 a été effectué ;

Considérant, en troisième lieu, que l'article R. 341-5 du code de l'environnement dispose que : « Pendant un délai s'écoulant du premier jour de l'enquête au vingtième jour suivant sa clôture, toute personne intéressée peut adresser, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, des observations au préfet, qui en informe la commission départementale de la nature, des paysages et des sites./Pendant le même délai et selon les mêmes modalités, les propriétaires concernés font connaître au préfet, qui en informe la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, leur opposition ou leur consentement au projet de classement./A l'expiration de ce délai, le silence du propriétaire équivaut à un défaut de consentement. Toutefois, lorsque l'arrêté de mise à l'enquête a été personnellement notifié au propriétaire, son silence à l'expiration du délai équivaut à un accord tacite. » ; qu'il ressort des pièces du dossier, et notamment du procès-verbal de la consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, que celle-ci a été informée par le préfet, ainsi que l'exigent les dispositions citées ci-dessus, de l'opposition au projet

exprimée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par de nombreux propriétaires ; qu'aucune disposition ni aucun principe n'imposait que ces lettres soient transmises à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages ou au comité de massif ;

Considérant, en quatrième lieu, qu'il ressort des pièces du dossier que le site de la butte de Turenne et ses environs sur le territoire des communes de Ligneyrac, Noailhac et Turenne, qui s'étend dans une vaste dépression traversée par la rivière la Tourmente, délimitée à l'Ouest par la falaise calcaire du Causse de Martel et au Nord, à l'Est et au Sud par une série de promontoires, forme un ensemble remarquable tant par sa structure géologique, née d'une retombée du plateau limousin sur un bassin sédimentaire calcaire, hérissée de buttes témoins, dont celle de Turenne, que par son paysage bocager particulièrement préservé et par la qualité architecturale de son bâti traditionnel ; qu'en outre, cet ensemble regroupe de nombreux vestiges historiques, notamment médiévaux, parmi lesquels ceux de l'ancienne forteresse de Turenne et de la chapelle des Capucins, mais également un nombre important de châteaux et de maisons nobles ornées de tourelles ; que l'intérêt général qui s'attache à la conservation de ce site porte non seulement sur les éléments architecturaux présentant un grand intérêt historique, mais également sur l'ensemble du paysage avoisinant avec lequel ils forment un ensemble homogène et cohérent ; qu'il résulte de ce qui précède que le décret litigieux n'est entaché d'erreur d'appréciation ni sur le caractère pittoresque et historique du site, ni sur son périmètre ;

Considérant, enfin, qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat, statuant au contentieux, d'apprécier les inconvénients allégués qui résulteraient du classement du site pour les propriétaires concernés par le classement ou pour le développement des exploitations agricoles ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la requérante n'est pas fondée à demander l'annulation du décret qu'elle attaque ; que doivent être rejetées, par voie de conséquence, ses conclusions présentées au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

DECIDE :

Article 1er : La requête de l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE est rejetée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'ASSOCIATION DEFENSE ET LIBERTE POUR LA BUTTE DE TURENNE, à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et au Premier ministre.

Délibéré dans la séance du 7 juillet 2011 où siégeaient : Mme Christine Maugüé, Président de sous-section, Président ; M. Yann Aguila, Conseiller d'Etat et Mme Marie-Françoise Lemaître, chargée des fonctions de Maître des Requêtes-rapporteur.

Lu en séance publique le 26 juillet 2011.

Le Président :

Signé : Mme Christine Maugüé

Le rapporteur :

Signé : Mme Marie-Françoise Lemaître

Le secrétaire :

Signé : Mlle Sabine Sorozabal

La République mande et ordonne à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, au Premier ministre, chacun en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire

